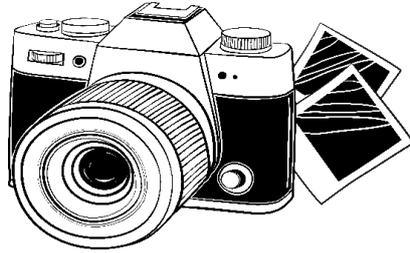


MODALITÉS DU CONCOURS PHOTOS 2023 « Ma Ville, mon patrimoine »

Organisée par la Ville de Carrières-sur-Seine



1. ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Ville de Carrières-sur-Seine organise un concours photographique, libre et gratuit. Le concours se déroule du jour de son lancement en octobre au dimanche 26 novembre 2023.

2. THÈME

Prendre en photo sa Ville, son patrimoine.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs habitants Carrières-sur-Seine à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Les participants acceptent que leurs photographies soient libres de droits sur le domaine public.

Une seule participation par personne est acceptée.

Les images seront principalement diffusées dans le magazine de la Ville (Carrières magazine : 7200 exemplaires) et sur le site Internet, les réseaux sociaux et les affiches.

Le Lauréat verra sa photographie éditée sur la carte de vœux de la Ville (1500 exemplaires).

Les participants peuvent envoyer jusqu'à 3 photos maximum au format numérique « JPG ».

La taille de la photo sera environ de 2000 x 3000 pixels.

L'inscription au concours se fait par mail à : communication@carrieres-sur-seine.fr

- Le sujet du mail sera sous la forme : « Concours photo – nom prénom »
- Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prenom.jpg »
- Seront spécifiés dans le corps du mail :
 - La date et le lieu de la prise de vue
 - Les nom et prénom du participant
 - L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
 - Le mail du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

4. CESSION DES DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Le participant devra renvoyer le contrat de cession de droits photographiques, téléchargeable sur le site www.carrieres-sur-seine.fr, daté et signé, en le joignant au mail d'inscription à envoyer à l'adresse communication@carrieres-sur-seine.fr.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Elles devront être en couleurs, non montées et non retouchées.

Le jury refusera toute photographie :

- **En noir et blanc**
- **montées et/ou retouchées**

6. PRIX

1^{er} prix : parution sur la carte de vœux de la Ville de Carrières-sur-Seine tirée à 1500 exemplaires et tous les supports de communication de la Ville, couverture du 1^{er} magazine de l'année.

Du 2^e au 8^e prix : parution dans les supports de communication de la Ville.

7. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les participants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site Internet de la Ville de Carrières-sur-Seine.

8. OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes modalités par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application des présentes modalités sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.